

Faculté de droit**DESO2257 Droit fiscal**

[30h+30h exercices]

Ce cours trisannuel est dispensé en 2006-2007, 2009-2010,...

Enseignant(s): Philippe Malherbe
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Assurer la formation de base des étudiants en droit fiscal.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Une première partie du cours introduit à la fiscalité en général, ce cours étant la première rencontre des étudiants avec le droit fiscal. Il s'agit notamment de définir la notion d'impôts, de dégager les principes généraux de droit applicables en droit fiscal et de débattre des différents modes de classification des impôts. Une seconde partie est consacrée à l'étude des impôts indirects qui porte essentiellement, au delà des allusions au timbre, accises et aux douanes, sur le code de la TVA, de l'enregistrement (y compris les donations) et des successions. Compte tenu de l'évolution de la législation fiscale, la TVA doit y recevoir une place privilégiée. L'enregistrement ne peut pas recevoir la même importance que la TVA. La troisième partie est relative aux impôts indirects et à l'examen des règles d'imposition des revenus des personnes physiques : les composantes de l'assiette imposable, les éléments déductibles, le calcul de l'impôt, les précomptes et versements anticipés. Il s'impose d'examiner également des dispositions procédurales applicables en matière d'impôts directs. Enseignement d'initiation en aidant les étudiants, par les voies les plus appropriées, dans leurs études personnelles d'approfondissement.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Exercices pratiques selon les règlements arrêtés en la matière par le Bureau. //